

CQP **Animateur** **Course d'orientation***

Certificat de Qualification Professionnelle **Animateur Course d'orientation – site du CREPS**

Le métier – encadrement contre rémunération réglementé selon le code du sport

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique
- Transmettre une technicité indispensable au premier niveau de l'autonomie de pratique et en adéquation avec le niveau du public visé
- Encadrer jusqu'au premier niveau de compétition (départemental)
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné

Où exerce-t-il ?

- au sein des clubs affiliés à la Fédération Française de Course d'Orientation
- au sein de structures associatives
- au sein de structures du secteur marchand (EPCI, base de loisirs...)
- au sein de collectivités
- en tant que travailleur indépendant
- volume horaire de travail partiel de 360 heures sur une saison sportive

Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé de 18 ans à la date de délivrance du CQP
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation de moins d'un an à l'entrée en positionnement.
- Etre titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...)
- Attester d'une expérience d'encadrement sportif de 100 heures par le président de l'association ou son employeur.

Contenu du test technique d'entrée en formation

Une épreuve de traçage, une épreuve de pose de balises et une épreuve pédagogique

Contenu de la formation

- **Bloc Compétence 1 :**
Etre capable d'accueillir l'ensemble des publics maîtriser l'activité course d'orientation
- **Bloc Compétence 2 :**
Etre capable de préparer et encadrer des séances de course d'orientation
- **Bloc de compétence 3 :**
Etre capable de dynamiser l'activité C.O auprès de pratiquants
- **Bloc Compétence 4 :**
Etre capable de s'intégrer dans la structure et participer à son fonctionnement
- **Bloc de compétence 5 :**
Etre capable d'assurer la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Certification

Délivrée par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF)

*Habilitation du CREPS par la Fédération Française de Course d'Orientation

Particularité(s) :

Parcours allégés possibles pour les titulaires de certains diplômes fédéraux ou professionnels (nous consulter), à définir lors du positionnement.

Calendrier de la formation (total de 163 heures)

Inscription avant le	EP et sélection	Positionnement	Périodes de formation en centre	Effectif	Evaluation	Durée en stage	Durée en centre
05.11.17	13.11.17	13.11.17	04 au 09.12.17 11 au 15.12.17 15 au 19.01.18 22 au 26.01.18	20	Certifications : 19 au 23.03.18 23 au 27.03.18	50 h	150 h

Coût de la formation - sous réserve de la validation du coût par le conseil d'administration du CREPS

Frais d'inscriptions : 50 €

Frais pédagogiques : 2 200 € (parcours complet)

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, plusieurs dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, et/ou des frais de restauration et d'hébergement restant à la charge de l'apprenant ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, organisations professionnelles, fonds d'assurance formation
- **Demandeurs d'emploi** : Pôle emploi
- **Licenciés dans un club** : association sportive du demandeur

VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

Il est possible de déposer une demande de validation des acquis de l'expérience auprès de la Fédération Française de Course d'Orientation. La durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est de 600 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec le CQP sur les 5 dernières années.

Se renseigner auprès de la Fédération Française de Course d'Orientation

S'informer, s'inscrire

La fiche d'inscription est à télécharger sur le site internet du CREPS VICHY AUVERGNE. L'inscription est à effectuer en ligne sur <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/> ou depuis le site internet du CREPS

En cas de difficultés, contactez l'établissement au 04 70 59 85 60.

L'inscription sera enregistrée au CREPS

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Nicolas CHAUVIN - Tél. : 04 70 59 52 95

E-mail : nicolas.chauvin@creps-vichy.sports.gouv.fr

Contact F.F.C.O

Tél. : 01 47 97 11 91

contact@ffcorientation.fr

CREPS Vichy - Auvergne

2, route de Charmeil – B.P 40013 – 03 321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr